

Rapport de la réunion avec le Chef de Service du Service TM en date du 29 septembre 2026

TM / CEM

Question 1 - Installation de climatiseurs dans les différents dépôts

Les délégués demandent si l'installation de climatiseurs est envisagée dans les différents dépôts, comme c'est le cas à la gare de Luxembourg.

Réponse

Le Chef du CO nous a expliqué que l'installation de climatiseurs fixes était, dans la plupart des cas, impossible en raison des prescriptions relatives à la protection des bâtiments classés. Des climatiseurs mobiles seront toutefois achetés et mis à disposition dans les différents dépôts dans les meilleurs délais.

Question 2 - Chantier sur la ligne ferroviaire du nord

Les délégués ont été informés que, pendant la phase de chantier au nord, les automotrices des navettes entre Kautenbach et Wiltz avaient été garées à la gare de Wiltz. Avec une coupure de tension de 21 heures. Ce qui a comme conséquence que le personnel responsable de la surveillance n'avait plus accès aux toilettes.

Les délégués demandent la possibilité d'accéder aux toilettes et, si possible, à une salle en cas de coupure de courant.

Réponse

Selon le Chef de Service, le personnel avait la possibilité d'utiliser les toilettes situées dans le bâtiment. Un conteneur équipé d'une chaise et d'une table était également à disposition.

Si des problèmes de ce type surviennent pendant des travaux, les agents sont invités de les signaler immédiatement afin qu'une solution puisse être trouvée dans les meilleurs délais.

Question 3 - Dépôts

Les délégués voudraient se renseigner sur les plans des différents dépôts.

Le dépôt de Pétange sera-t-il placé à Rodange avec la future construction de l'atelier à Rodange ?

Existe-t-il des idées pour un dépôt à Wasserbillig ou à Bettembourg ?

Réponse

Une fois le nouvel atelier de Rodange achevé (prévu pour 2035), le dépôt de Pétange devrait être transféré à Rodange, où des locaux plus modernes seront disponibles. Aucun dépôt n'est prévu à l'avenir à Bettembourg ou à Wasserbillig.

Question 4 - Observateurs lors des épreuves pratiques

Les délégués demandent la réintroduction d'observateurs lors des épreuves pratiques et au simulateur. Ils souhaitent également obtenir des informations sur la manière dont les candidats sont informés de la possibilité de demander un observateur pour leurs épreuves.

Réponse

Il est apparu que, par le passé, la planification TM prévoyait généralement d'office la présence d'un observateur lors des examens.

Il nous a toutefois été expliqué que cette tâche ne relevait pas de la planification TM. Il appartient au président de la Délégation centrale de désigner les personnes qui exerceront la fonction d'observateur. Celles-ci devront ensuite se concerter avec le service afin d'être libérées de leurs fonctions pour pouvoir participer aux examens concernés.

Question 5 - K-WAY pour CDM

Les délégués aimeraient se renseigner sur la possibilité de mettre à disposition des K-WAY à haute visibilité pour les conducteurs de manœuvre.

Réponse

Le Chef de Service ainsi que le Chef du CO ont immédiatement marqué leur accord avec cette proposition. Il convient désormais de trouver des modèles de K-WAY ou des vestes de pluie légères qui répondent aux normes de sécurité en vigueur.

Question 6 - Mesures en cas de forte chaleur

Les délégués saluent les efforts du service afin de soulager le personnel en cas de forte chaleur. Toutefois, les délégués demandent à nouveau la mise à disposition de pantalons courts à haute visibilité pour les CDM. Les délégués estiment que le risque de coup de chaleur est plus élevé que celui de brûlure causée par le contact avec le rail. Les représentants du personnel aimeraient savoir combien de blessures par brûlure ont été causées par le contact avec le rail au CFL.

Réponse

Le Chef de Service ainsi que le Chef du CO ont à nouveau consulté le responsable de la sécurité du Service TM ainsi que la Direction de la maison mère concernant la question des « shorts ». Il en ressort que le port de shorts n'est pas autorisé pour les CDM et qu'aucune dérogation ne sera accordée. Les shorts ne peuvent pas répondre à une norme actuellement prescrite et ne sont donc plus autorisés.

Toutefois, des pantalons plus légers, fabriqués dans un tissu plus fin, seront mis à disposition à titre d'essai afin de trouver ensemble une solution permettant d'améliorer le confort du personnel en cas de fortes températures.

Question 7 - Affectation du personnel CDM

Les délégués aimeraient obtenir des précisions concernant l'affectation du personnel CDM. Ils aimeraient notamment savoir s'il s'agit du personnel sédentaire ou du personnel de conduite sur rail et connaître la date de référence pour ce dernier.

Réponse

Le responsable de la planification CO nous informe que les CDM sont officiellement considérés comme du personnel sédentaire. Toutefois, pour les planifications effectuées par le Service Planification CO, les règles applicables au personnel de conduite sur rail sont appliquées aux CDM. Il a été précisé que les règles relatives au personnel sédentaire et celles relatives au personnel de conduite sur rail ne devaient et ne pouvaient pas être mélangées.

À la question de savoir quelle période de référence s'applique actuellement aux CDM, aucune réponse n'a pu être donnée à ce moment-là. La période de référence devra toutefois être clarifiée en interne par la Planification et communiquée clairement aux CDM.

Nous souhaitons revenir sur cette question lors de la prochaine réunion auprès du Chef de Service afin de clarifier définitivement ce sujet.

Question 8 - Avis "Formann" pour les CDM

Selon nos informations, plusieurs demandes de congé bleu ont été refusées, alors que d'autres agents se sont vu attribuer des RC ou des congés vieux sans en avoir fait la demande sur cette même période.

Quelle opportunité les agents CDM ont-ils eue pour poser leur congé vieux, comme prévu dans l'avis de « Formann ».

Réponse

Le responsable de la planification CO a expliqué que l'Avis « Formann » ne pouvait pas couvrir tous les cas et qu'il était extrêmement difficile de l'appliquer dans le cadre d'une planification à court terme. Le service doit toutefois avoir la possibilité de réduire les heures supplémentaires, etc.

Nous avons objecté que seules les règles existantes peuvent être appliquées et que de nouvelles règles ne devraient pas être inventées.

Nous pouvons comprendre que le Service TM souhaite réduire les anciens jours de congé ainsi que les heures supplémentaires. Cela ne devrait toutefois pas se faire sans en informer le personnel concerné le plus tôt possible et sans lui donner la possibilité de planifier et de donner son accord, comme prévu dans l'Avis de Formann. Le sujet du CET a également été abordé. Nous avons fait remarquer que si chaque agent actuellement géré par RailOpt disposait d'un CET, des règles claires seraient également applicables, comme c'est le cas pour le personnel soumis aux horaires mobiles.

Nous avons précisé que le CET (compte épargne-temps) n'existe pas pour le personnel géré par RailOpt, contrairement au personnel à horaires mobiles qui dispose déjà d'un tel compte. Cette information nous a également été confirmée par nos responsables CO.

Question 9 - Poste du GT

Les délégués veulent savoir si le poste du GT correspond au critère du PARP, vu toutes ses responsabilités depuis la réorganisation de la BLZ.

Réponse

Le Chef de Service nous a fait savoir que le poste GT avait été classé dès la création de la BLZ dans un niveau S

supérieur, tout comme les TEAM leaders (coordinateurs BLZ), et que cela s'était fait en concertation avec le service RH. Aucune modification ne serait possible, et l'attribution du PARP ne serait pas prévue pour ce poste.

Question 10 - Dépôt de Pétange – nuitée en moins

Les délégués veulent savoir s'il est exact que, selon nos informations, le dépôt de Pétange aura une nuit en moins dans le roulement, remplacée par une tournée de journée, passant ainsi de 14 à 18 trains Pétange-Mersch. Des cartes-rapport ont été rédigées, mais une réponse est encore en attente. Ne serait-il pas intéressant pour le roulement d'y intégrer également des navettes afin de diminuer la monotonie ?.

Réponse

Le responsable de la planification CO nous a confirmé que nos informations étaient exactes et que la tournée de nuit était devenue une tournée CDM. Des réponses ont par ailleurs été adressées aux personnes qui ont rédigé des cartes-rapport. Il a précisé qu'au dépôt de Pétange, le trajet Pétange-Mersch était le plus couru et qu'aucune navette n'était prévue dans un proche avenir.

TM / AC

Question 11 - Remplaçant du CdE

Les délégués du personnel demandent le résultat de la réunion sur le sujet du remplaçant du CdE dans la production.

Réponse

Le Chef de Service nous a confirmé qu'à partir du 1^{er} janvier 2027, la personne désignée pour remplacer le Chef d'équipe recevra une prime de 5 points par mois, à condition d'avoir remplacé le Chef d'équipe pendant au moins une vacation au cours du mois concerné.

Le Chef du CM a précisé que le personnel appelé à remplacer le Chef d'équipe devait clairement être défini.

Question 12 - Chaussures de sécurité

Les délégués du personnel demandent s'il y avait la possibilité de réintroduire le système « automatique » de distribution des chaussures de sécurité annuel.

Réponse

Le Chef du CM ne voit aucun avantage particulier à changer le système actuel, car celui-ci présente une plus grande souplesse.

Question 13 - Ventilateurs

Les représentants du personnel demandent d'étudier la possibilité de constituer un stock de ventilateurs auprès de la division LI, afin que les équipes puissent les emprunter en cas de forte chaleur.

Réponse

Le Chef du CM est d'accord pour acheter des ventilateurs destinés aux équipes du service TM, qui pourront être empruntés par le chef d'équipe en cas de forte chaleur.

**Les délégués du personnel des sections TM / CEM et TM / AC
du Syndicat Chemins de Fer FNCTTFEL/Landesverband
Jérôme Semedo Moreira, David Boccaperta, Ben Richartz,
Giovanni Evangelista, Charles Molitor, Marcio Gomes Lopes**



▶ Devenir membre - Scan me!



▶ Rapport - Scan me!



Jérôme SEMEDO MOREIRA
Délégué titulaire



David BOCCAPERTA
Délégué titulaire



Ben RICHARTZ
Délégué titulaire



Giovanni EVANGELISTA
Délégué suppléant



Charles MOLITOR
Délégué suppléant



Marcio GOMES LOPES
Délégué suppléant